

Commune de



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 25 JUN 2024 A 18H30**

Le mardi vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de MEYRIE, convoqué le jeudi vingt juin deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Pascale BADIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Nombre de votants : 13**

**Membres présents :** Pascale BADIN, Paul MASSOT, Cathy DAY, Olivier FASSION, Thierry BAS, Claire BADIN, Philippe LAPOINTE, Aurore EMOND, Sylvie CORBIER-NADOLNY et Joëlle ROUX-RAMAGE.

**Membre excusé :** Christelle ICHIR

**Membre excusé et représenté :** Romain CANETTO qui a donné son pouvoir de vote à Claire BADIN, Blandine DESTOMBES qui a donné son pouvoir de vote à Pascale BADIN, Christophe GENEVAY qui a donné son pouvoir de vote à Olivier FASSION

**Secrétaire de séance :** Paul MASSOT

---

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Monsieur Paul MASSOT est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2024 :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril dernier. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**3. Informations des acte administratifs signés par Madame le Maire :**

Madame le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le Conseil Municipal du 3 avril dernier.

**DECISION N°4 :** Signature d'un bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 5 avril 2024 pour une activité de salon de coiffure avec la SARL LEVALI, représentée par sa gérante Madame Delphine GARRY, avec une gratuité du loyer jusqu'au 31 août 2024, puis 458,33 € HT/mois du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024, puis 8746,8 € HT annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DECISION N°5 :** Signature du renouvellement de la convention de mise à disposition du logement situé 1, Place de l'Eglise avec l'association AFSI Nord Isère. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite.

**DECISION N°6 :** Signature d'un bail professionnel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour une durée de 9 ans pour le local communal sis rue des Noyers d'une superficie de 12,5 m<sup>2</sup> et un accès aux parties communes, pour exercer la profession d'infirmière libérale avec Madame Sandrine GARCONNET, pour un montant de 199,88 € HT /mois.

**DECISION N°7 :** Transfert de crédits n°1 dans le cadre de la fongibilité des crédits de la nomenclature

M57. Transfert total de 500 € dans la section de fonctionnement et de 30 000 € dans la section d'investissement.

**DECISION N°8** : Signature du marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique, de réhabilitation et d'agrandissement de la maison Prévert, avec la société Archicube Architectes, pour un montant de 109 400 € HT.

#### **4. Informations relatives à l'urbanisme :**

Madame Claire BADIN donne lectures des autorisations d'urbanisme prises depuis Conseil Municipal du 13 janvier dernier.

#### **5. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association communale « Les Joyeux Retraités »**

Madame le Maire propose de voter le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire à l'association communale « Les Joyeux Retraités » dans le cadre de l'organisation du Bal de l'été 2023 pour un montant de 70 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement de la subvention exceptionnelle du montant cité ci-dessus à l'association communale « Les Joyeux Retraités » et autorise Madame le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à le signer, au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **6. Tirage au sort des jurés d'assises 2025 selon la liste électorale**

Madame le Maire procède au tirage au sort des 3 jurés d'assises d'après la liste électorale en vigueur. Les résultats seront transmis à la mairie de Sérézin-de-la-Tour, commune centralisatrice.

#### **7. Questions diverses**

##### **Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur Philippe LAPOINTE et Madame Cathy DAY informent le conseil que l'exercice de PCS aura lieu dans la commune le vendredi 20 septembre 2024, dans l'après-midi afin de permettre au plus grand nombre d'élus d'être présents.

Le conseil participe ensuite à un quizz interactif créé par les deux élus, permettant d'introduire les différentes notions clés du PCS.

Monsieur Philippe LAPOINTE explique qu'une session de formation au dispositif FR-Alerte devait avoir lieu le 20 juin à Lyon mais a été repoussé au mois de novembre.

##### **Bal de l'été**

Monsieur Paul MASSOT informe que le bal de l'été de la commune se tiendra le samedi 29 juin à partir de 18h. L'ACCA de la commune a la charge de l'animation musicale (DJ). Les membres du conseil parlent ensuite de l'organisation technique de l'évènement (installation des tables, chaises et décoration...)

### **Rue Vers Nivolas**

Madame le Maire lit au conseil sa proposition de réponse au collectif de la Rue Vers Nivolas concernant la phase de test et l'installation des feux de circulation. Les membres du conseil approuvent cette réponse et valident le lancement des travaux qui auront lieu pendant le mois de juillet.

Monsieur Philippe LAPOINTE précise que le dispositif sera toujours perfectible par la suite et propose qu'un rappel au sol de « Zone 30 » soit fait, afin de réduire les accélérations dans la descente.

Monsieur Olivier FASSION explique que cette solution serait moins chère que des panneaux éducatifs. Madame le Maire explique que l'installation de ralentisseurs n'est pas plébiscitée par la population et note qu'il y a eu une baisse des altercations entre automobilistes depuis l'installation des feux.

Monsieur Thierry BAS propose que la mairie communique sur les travaux et qu'un point soit fait en septembre à la suite de ces derniers.

Madame Cathy DAY informe qu'elle n'a eu aucun retour négatif du personnel de l'école concernant la phase de test des feux.

Monsieur Olivier FASSION souligne le risque de perdre de futures subventions si celle-ci venait à être refusée par la commune. Il approuve le choix d'un enrobé noir pour les trottoirs, pour des questions de prix et d'esthétique, en cas de réparations futures en enrobé noir qui risqueraient de faire un effet rustine sur de l'enrobé rouge. Il propose également pour la signalisation au sol l'utilisation d'une résine et de lumières.

### **Agence Postale Communale**

Madame le Maire informe que l'Agence Postale Communale a ouvert le 24 juin. Une nouvelle boîte de type « Balmod » a été installée devant la mairie. Cette APC permettra aux administrés de bénéficier de services d'affranchissement de courriers et de colis, de point retrait pour les colis et les recommandés, ainsi que de certains services bancaires pour les clients de La Banque Postale.

Les horaires d'ouverture de la mairie ont été modifiés pour ce nouveau service :

Lundi : 8h30 – 12h

Mardi : 15h – 18h

Vendredi : 8h30 – 12h

Samedi : 9h – 12h

### **Rénovation de la maison Prévert**

Madame le Maire informe que suite à la procédure de mise en concurrence, un Maître D'Œuvre a été sélectionné pour le projet de rénovation de la maison Prévert. Il s'agit de la société Archicube Architectes, située à Bourgoin-Jallieu.

### **Salle des jeunes**

Madame le Maire informe que des caméras de vidéoprotection intérieures et extérieures ont été installées dans le cadre du projet d'ouverture d'une « Salle des jeunes ». Madame le Maire s'est entretenue avec la gendarmerie de Bourgoin-Jallieu pour la future mise en place de passage réguliers de leurs agents. Une réunion est à prévoir avec les jeunes intéressés par le dispositif et leurs parents pour définir les modalités d'accès et d'usage de cette salle (création d'une association, installation d'une ouverture par digicode avec des permanences attribuées...).

Monsieur Paul MASSOT demande quelle est la responsabilité de la commune concernant la sécurité de ce local. Il lui est répondu qu'une commission sécurité et incendie des ERP devra effectuer une visite avant l'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

Le secrétaire de séance,

Paul MASSOT



Le Maire,

Pascale BADIN

